

# DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE SARRALBE

\*\*\*\*\*

**2020/051**

CONSEILLERS ELUS : 27 – EN FONCTION : 27 – PRESENTS : 26

**SÉANCE EN DATE DU 16 JUIN 2020**

SOUS LA PRESIDENCE DE M. PIERRE-JEAN DIDOT, MAIRE.

## **POINT 15 : TIRAGE AU SORT EN VUE DE LA FORMATION DE LA LISTE PRÉPARATOIRE DU JURY CRIMINEL POUR 2021**

Le conseil municipal,

En application de l'arrêté préfectoral en date du 17 avril 2020,

Après avoir procédé publiquement au tirage au sort de 12 noms sur la liste électorale de la commune pour dresser la liste préparatoire de la liste annuelle du jury criminel pour l'année 2020,

A l'unanimité des voix,

- désigne les numéros suivants : le 2 001, 666, 89 ,850, 410, 325, 2 451, 2 020, 3 433, 2 422, 1 250 et 333.

M. le maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération qui a été publiée le 17 juin 2020

Pour extrait conforme,  
Sarralbe, le 17 juin 2020  
Le Maire,  
Pierre-Jean DIDOT